

CONTACTS PRESSE

Christine André-Mignon Tél.: 01.41.09.65.10.

Tél.: 01.41.09.65.10. candre@chasseurdefrance.com

Pierre de Boisguilbert

pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com

**CONSEILLER POLITIQUE** 

www.chasseurdefrance.com

Thierry Coste
Port.: 06.80.87.77.05

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Les oies de la colère

## Jeudi 15 janvier 2015

A la fin de l'année 2014, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) avait demandé officiellement à la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, de s'engager dans la mise en place d'une dérogation, afin que les chasseurs de gibier d'eau puissent chasser les 3 espèces d'oies sauvages jusqu'au 10 février 2015, eu égard au très bon état de conservation de ces espèces.

La FNC avait plaidé pour l'application du droit européen qui autorise l'utilisation de dérogations alors que l'administration française a toujours été très « peureuse » dans leur application, à la différence d'autres pays européens.

Le président de la FNC, Bernard Baudin, avait remis personnellement à Ségolène Royal un dossier très argumenté qui illustrait le caractère novateur et réaliste, du point de vue juridique et scientifique, de cette dérogation par rapport aux arrêtés précédents, en tenant compte des dernières études de l'ONCFS. Sous prétexte d'un risque de contentieux au Conseil d'Etat, et pour ne pas déplaire aux ONG anti-chasse, la ministre de l'Ecologie vient de nous confirmer son refus de prendre la dérogation réaliste que nous lui proposions.

Bien sûr, nous savons que son administration a toujours été réfractaire aux évolutions favorables aux chasseurs en ce qui concerne les dates de chasse et que le contexte politique (Loi Macron, élections cantonales) amène la Majorité à « composer » beaucoup avec les Verts.

Pourtant, le précédent ministre, Philippe Martin, était passé outre l'avis de sa propre administration et avait signé avec volontarisme un arrêté autorisant la chasse aux oies pour les 10 premiers jours de février 2014. Ce refus de la ministre de l'Ecologie est dépourvu d'arguments et totalement incompréhensible pour l'ensemble des chasseurs de gibier d'eau. Il faut savoir que les effectifs des populations d'oies sont en constante augmentation et que ces dernières provoquent des dégâts considérables, notamment aux Pays-Bas. Tous les ans, cela conduit les autorités hollandaises à organiser la destruction massive de plus de 130 000 oies par tous les moyens.

Cependant, la ministre répond favorablement à notre demande de mise en œuvre d'un plan de gestion européen des oies, mais chacun sait que cela prendra au moins 3 ans pour être validé.

Alors que rien ne l'y oblige, elle nous annonce aussi qu'elle va demander l'avis de la Commission Européenne sur la dérogation permettant de chasser les oies 10 jours de plus, ce qui revient à attendre la fin de l'année 2015 pour avoir une réponse.

Face à ce mauvais coup porté à la chasse du gibier d'eau, la FNC comprendra que les chasseurs en colère s'expriment à leur manière dans tous les départements où cette chasse est une formidable passion populaire. Elle appelle à ce que cette colère légitime s'inscrive dans le respect des règles républicaines.

De leur côté, les représentants de la FNC et les présidents des fédérations départementales viennent d'interpeller tous les parlementaires des deux groupes Chasse et leurs présidents.

La FNC a demandé à être auditionnée par les présidents des deux groupes Chasse du Parlement. Au moment même où la nouvelle Commission européenne vient d'annoncer pour la première fois qu'il fallait évaluer de manière urgente et critique les directives Habitats et Oiseaux, et peut-être les remettre en cause ou les fusionner, la FNC demande à la ministre de l'Ecologie de revenir sur sa décision afin d'anticiper et de faire le pari du bon sens et du pragmatisme.